

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 février 2019

**OBJET :**

**Rémunération des vacataires  
des dispositifs du service jeunesse**

**Rapporteur : M. HOFFER**  
Délibération n°5

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le retour à la semaine de quatre jours pour les maternelles et les élémentaires engendre des modifications dans l'organisation et les horaires de nos dispositifs.

Dans le cadre de ses missions dédiées à la jeunesse, la municipalité a recours à l'embauche de vacataires pour assurer l'encadrement et les animations des dispositifs suivants :

- Accueil collectif de mineurs "Les Lutins": Centre de Loisirs des mercredis à destination des enfants de 3 à 12 ans.
- Accueil périscolaire : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 ; les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30 et les mercredis de 11h30 à 12h30.
- Restauration scolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30.
- Périscolaire : dispositifs d'animations périscolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30.

Cette modification nécessite une clarification du mode de rémunération des agents vacataires. La rémunération des animateurs sera fonction des besoins spécifiques, nécessaires au bon fonctionnement des différents dispositifs mis en place. Leur qualification professionnelle ne sera pas forcément prise en compte à certains moments de la journée. Pour autant, la fidélisation des équipes sera toujours privilégiée.

## PROPOSITION

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur la rémunération des vacataires au 25 février 2019 ainsi que sur le tableau des plages d'animation.

- **TARIF 1** : Ce tarif s'applique au personnel d'animation et de vie quotidienne sans qualification.

Rémunération au SMIC horaire brut en vigueur (10,03 euros brut de l'heure au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à titre indicatif).

- **TARIF 2** : Ce tarif s'applique au personnel qualifié d'animation et de vie quotidienne : BAFA, CQP, CAP Petite Enfance, ATSEM.

Rémunération : 11 euros brut de l'heure

- **TARIF 3** : Ce tarif s'applique au personnel ayant une qualification supérieure dans l'animation : BPJEPS, Licence STAPS, BAFD, DUT, DEJEPS ou compétence reconnue dans les domaines artistique, culturel ou scientifique et dans le cadre des aménagements des rythmes scolaires.

Rémunération : 14,65 euros brut de l'heure

- **TARIF 4** : Ce tarif s'applique au personnel ayant une qualification supérieure dans l'animation : BPJEPS, Licence STAPS, BAFD, DUT, DEJEPS, compétence reconnue dans les domaines artistique, culturel ou scientifique, dans le cadre des animations vacances (animateurs spécialisés Anim'ados et centre de loisirs).

Rémunération : 13,00 euros brut de l'heure

Accueil matin	Accueil mercredi midi	Restauration scolaire	périscolaire	Accueil soir	Centre de loisirs mercredi après-midi
Tarif 1	Tarif 1	Tarif 1	Tarif 1	Tarif 1	Tarif 1
Tarif 2	Tarif 2	Tarif 2	Tarif 2	Tarif 2	Tarif 2
			Tarif 3		Tarif 4

NB : le tarif 1 évoluera chaque année en fonction de la revalorisation du SMIC.

## DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 28 février 2019.

**Pour Extrait**

**Michel BREUILLE,**  
**Maire**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019**

tenu sous la présidence de  
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	20
- Nombre de votants :	25
- Convocation du Conseil municipal le :	15 février 2019
- Convocation distribuée le :	15 février 2019
- Affichage du compte-rendu le :	1 <sup>er</sup> mars 2019
- Affichage du procès-verbal le :	29 mars 2019

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN, Adjoints.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- Mme SAGET à M. LAURENT
- M. GONCALVES à Mme ROSSIGNON
- M. PROVIN à M. BREUILLE
- M. RIFF à Mme MATHIEU

**EXCUSEE**

MME LEDROIT

**ABSENTS**

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- M. CLOMES

**Pour extrait**

**Michel BREUILLE,**  
  
**Maire**